



## Les assurances collectives et Les différents montants sur nos payes

Comme vous ne le mentionnions lors de la dernière publication, nous nous sommes assis avec l'employeur pour discuter des « erreurs » qui se retrouvent sur les talons de paye au niveau des assurances collectives.

Pour le moment, l'employeur n'a pas eu le temps de faire le tour de chaque travailleur, car il s'agit, selon lui, d'un travail considérable, qui demande près de 10 par personne.

Grosso modo, voici comment ils expliquent la différence des montants: Pour les personnes ayant un montant négatif d'environ 2\$ (à la case transaction d'arriérage), la différence proviendrait des arrondissements. En effet, l'employeur nous facture un montant avec 2 décimales, alors que la Sun Life fait les calculs sur 4 décimales. Donc depuis janvier les « petits chiffres » sont devenus « gros ». De

plus, la première paye de janvier que nous avons reçue était la dernière travaillée en décembre. Donc, c'était avec les taux de décembre.



Pour ceux qui ont un montant plus élevé, qu'il soit positif, ou négatif, il y a deux options. À la fin de juin, l'employeur a procédé à des corrections, car les cumulatifs n'arrivaient pas. (C'est ce qui a mené à la découverte de la surfacturation). Lors de cette semaine, si vous étiez en vacances et que vous avez reçu une paye anticipée, le système informatique n'a pas été en mesure de faire

les corrections. Il a entraîné « l'erreur » tous au long de l'année.

Autre possibilité, vous avez été en mise à pied, en maladie ou en CSST, et que vous avez fait des chèques. Les chèques sont encaissés par le département des comptes recevables, et la paye n'est pas au courant !

Il est possible, aussi, que certaine personne en maladie, mise à pied, ou en CSST n'est pas payé leurs sommes dû.

Sur la prochaine paye, en principe, les corrections devraient être faites. Donc, vous aurez l'heure juste, à savoir si vous avez réellement un montant d'arriérage sur votre paye.

D'ici les prochains jours, nous rencontrerons l'employeur, à nouveau, sur ce sujet.

FTPF - CSN

# Les assurances collectives et Les primes à venir

Dans notre convention collective, nous avons prévu un montant maximum pour la prime, soit 40% du montant de la prime total, mais avec un maximum à 36\$. Et nulle part il n'est mentionné que nous sommes propriétaire de la police, ce qui veut dire que n'avons pas grand-chose à dire, sauf de payé!

En début d'année, le syndicat a déposé 2 griefs. Un pour le montant que nous devrions réellement payer, et un second pour le droit de négocier notre police (la couverture), et ce avec l'assureur de notre choix.

En ce qui concerne le montant réel de la prime, avec les outils dont nous disposons, et nos droits prévus par la convention collective, et le Code civil du Québec, nous avons obtenu les réponses que nous demandions. C'est suite à ce grief que finalement l'employeur a décidé de nous donner le contrat original et qu'il a procédé à un ajustement, à la baisse, sur les primes.

Donc, nous avons convenu que ce grief n'avait plus de portée, et nous avons retiré le grief.

Pour le second, nous avons procédé à une entente avec l'employeur, contre échange du retrait du grief, il a été convenu, par lettre d'entente, que l'employeur et le syndicat s'assoieraient pour discuter de la couverture d'assurance collective pour les années à venir, et ce, avec l'assureur de l'employeur.



De plus, nous avons convenu que l'employeur ne demanderait pas remboursement de sommes dû qui dépasse les délais prévus par la loi. Que la date de connaissance de ces faits était à la mi-avril 2006.

À prime abord il peut sembler que nous avons « perdu », mais nous croyons qu'un « mauvais » règlement est mieux que de perdre en arbitrage. Car soyons honnêtes, nos chances n'étaient pas « forte » pour le deuxième grief.

-----

D'ici quelques jours, nous serons le montant des primes que nous aurons à payer pour l'an prochain. Il est à prévoir une forte augmentation dans l'assurance courte durée, car les primes ont subi un dépassement de 300% !!!!!

-----

La semaine prochaine Stéphane Cardinal, et François Renaud iront à une session de formation sur l'impact des primes vs la couverture, afin d'être bien préparé pour paré les augmentations à venir. Lors de la prochaine assemblée générale nous donnerons suite à la proposition de l'assemblée, et nous vous proposerons un « plan » pour contrer la flambée des coûts.

# Party de Noël

**Le syndicat va défrayer  
le \$40.00 pour la personne  
qui vous accompagne.**